

Compte-rendu du CA du jeudi 12 mai 2022 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 19 (7 femmes et 12 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (6 personnes) : Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon et Jean-Luc Parès en audio, avec des problèmes) ; Solidaires SUD Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD Collectivités Territoriales (Philippe Damoiseau) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD Rail (Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (13 personnes) : 14 / 50 / 61 (Jean-Pierre Nunès et Christian Zannier) ; 25 Doubs (Yveline Bahy) ; 44 Loire-Atlantique (Marc Lerbey) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret, en audio) ; 54 Meurthe-et-Moselle (Michèle Clément et Annie Grandcolas) ; 59 Nord (Jean-Louis Van de Wièle) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort, Geneviève Mérand) ; 85 Vendée (Denis Turbet-Delof) ; 91 Essonne (Patrick Disclyn, Carine Lyon).

Excusé-e-s : SUD CAM (Gérard Pertué) ; SNABF Solidaires (Odette Scherrer) ; SUD PTT (Catherine Souchon) ; 14 / 50 / 61 Basse-Normandie (Odile Hervieu) ; 34 Hérault (Odette Amanton) ; 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataignier) ; 94 Val-de-Marne (Jean-Louis Marziani).

Ordre du jour

I - Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental.

A - Les organisations syndicales face aux élections politiques (le principe de l'indépendance des organisations syndicales par rapport aux partis politiques + ce qui ne signifie pas l'indifférence par rapport aux élections politiques + l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 (le positionnement syndical, les résultats du 1er tour et du 2e tour) + les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (que faire pour arriver à la réponse la moins pire ?).

B - La guerre en Europe (l'invasion de l'Ukraine par la Russie + le principe de l'autodétermination des peuples + ce qui peut signifier l'affirmation de la souveraineté nationale pour notre pays, au plan sanitaire, alimentaire, économique, énergétique, financier, militaire, politique, etc. ?).

II - Actualités revendicatives des retraités et retraitées depuis notre C.A. du 9 mars 2022.

Les manifestations interprofessionnelles du jeudi 17 mars auxquelles appelaient les organisations de retraité-e-s + la conférence de presse du lundi 21 mars + la rencontre entre les 9 organisations de retraité-e-s du 21 mars à la CGT + les manifestations régionales du jeudi 24 mars + rencontre des 9 organisations de retraité-e-s du mardi 26 avril à FO + les manifestations du 1^{er} Mai + à venir, conférence de presse des 9

organisations de retraité-e-s le lundi 23 mai à 11h00 + à venir, les initiatives et adresses aux candidats et aux candidates aux élections législatives des 12 et 19 juin + à venir, rencontre des 9 organisations de retraité-e-s le mardi 28 juin à 10h00 à la FSU + à venir, quoi envisager pour « la rentrée » ?

III - Vie interne de l'Union syndicale Solidaires.

- **Droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires** (retour sur les débats du Comité National de Solidaires des 6 et 7 avril 2022 et analyse des votes des structures nationales et des Solidaires départementaux + préparation du prochain groupe de travail qui devrait se tenir avant le Bureau National de Solidaires du 2 juin 2022).
- **Prochain Congrès de Solidaires** au printemps 2024 (le lieu n'est pas encore décidé, mais l'engagement de l'UNIRS de participer, comme lors du Congrès de Saint-Jean-de-Monts, à l'accueil, aux transports, à la tenue de la buvette et du vestiaire, etc. peut éventuellement être d'ores et déjà pris).
- **Désignation Prud'hommes** pour le 1er janvier 2023 (les personnes retraitées peuvent candidater pour être élues prudhommes ; nous pourrions voir si des camarades de l'UNIRS dans des départements sont intéressés).
- **Campagne « Urgence Salaires »** de Solidaires (le Congrès de Saint-Jean-de-Monts a décidé de mettre en place une campagne de Solidaires sur ce thème. La question du pouvoir d'achat est la revendication centrale des personnes retraitées ; il nous faut voir comment l'UNIRS peut s'inscrire dans cette campagne).
- **Campagne « Partageons le travail »** de Solidaires (c'est aussi une décision du dernier Congrès). Il s'agit d'essayer de lier urgences sociales et revendications à plus long terme portant transformation sociale. Quatre « blocs » ont été retenus, et l'UNIRS pourrait plus particulièrement s'inscrire dans le bloc « Protection sociale et retraites », dans le bloc « Services publics » (avec notamment la question de l'hôpital et celle d'un service public de l'aide à l'autonomie) et dans le bloc « Démocratie » (avec la question de la place des personnes retraitées dans la société). Voir comment l'UNIRS s'engage dans cette campagne.
- **La Revue « Les Utopiques »** souhaite que les structures de Solidaires participent plus à la vie de la revue. Voir notamment quels sont les thèmes que l'UNIRS pourrait proposer au Comité éditorial de la Revue.
- **Le nouveau site internet** de Solidaires. Voir comment l'UNIRS alimente ce site, le fait vivre et le tient à jour.
- **Les Rencontres du Réseau Syndical International.** Elles se sont tenues à Dijon, du 21 au 24 avril 2022. Il y avait environ 200 camarades (délégations de plusieurs pays), dont une trentaine pour Solidaires (mais l'UNIRS n'a pu y être présente du fait de problèmes de santé pour Jacky et pour Anne).

IV - Vie interne de l'UNIRS.

- **Point sur la trésorerie de l'UNIRS** et les rentrées de cotisations 2022. Poursuite de la réflexion sur le financement de l'UNIRS et sur les propositions à faire au Groupe de travail de Solidaires.
- **Point sur nos dossiers revendicatifs** en cours et leur présentation lors de l'A.G. de l'UNIRS du 13 octobre 2022 et suites du travail sur les EHPAD en lien avec les demandes du Loiret.
- **Idee d'une association de consommateurs dans Solidaires.**
- **Premières réflexions sur l'Assemblée Générale** de l'UNIRS du jeudi 13 octobre 2022 (ordre du jour, thèmes à mettre en débat, invitations à faire, etc.).

I - Analyse du contexte politique, économique, social, syndical et environnemental

Gérard Gourguechon a présenté deux points, qui étaient aussi ceux du Comité National de Solidaires du 5 mai, avec le souhait de débattre sur les questions de fond qui sont posées au syndicalisme dans ces deux cas.

A – Les organisations syndicales face aux élections politiques (le principe de l'indépendance des organisations syndicales par rapport aux partis politiques + ce qui ne signifie pas l'indifférence par

rapport aux élections politiques + l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 (le positionnement syndical, les résultats du 1er tour et du 2e tour) + les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (que faire pour arriver à la réponse la moins pire ?).

B – La guerre en Europe (l'invasion de l'Ukraine par la Russie + le principe de l'autodétermination des peuples + ce qui peut signifier l'affirmation de la souveraineté nationale pour notre pays, au plan

sanitaire, alimentaire, économique, financier, militaire, politique, etc. ?).

Cette présentation figure en annexe.

Principaux éléments de la discussion :

- Marc n'imagine pas autre chose que le respect de la Charte d'Amiens. L'indépendance syndicale est une nécessité pour la prise en charge de nos revendications sociales et syndicales. La pratique qui en est faite par Solidaires est bien. Il a été frappé par les sondages quotidiens des instituts, qui ont joué un rôle quant aux orientations des votes. Mélenchon n'a pas été au 2^e tour, mais son score au 1^{er} n'était pas acquis. L'extrême-droite avance cachée, elle réalise un gros score, elle est suivie par une nouvelle génération inquiétante. Marine Le Pen est maintenant entourée de personnes compétentes. L'Assemblée doit représenter fidèlement toutes les sensibilités et refléter la diversité du pays.
- Anne constate que la question posée dans les médias était « *est-ce que les deux candidat.e.s sont capables d'être président.e ?* » et non sur le contenu et le fond de leur programme.
- Jean-Louis : le parti d'extrême droite est inquiétant, beaucoup d'ouvriers votent pour elle en croyant voter « social » et des retraité.e.s votent Macron malgré la politique qu'il a menée pendant les 5 ans. L'abstention est devenue une habitude au 2^e tour depuis Mitterrand. Le vote blanc n'est pas reconnu. Les députés LREM ont été des guignols pendant les 5 années, totalement au service de Macron. Quels seront les sièges à l'Assemblée ? Le pouvoir d'achat pose problème, des personnes retraitées arrêtent de cotiser à leur mutuelle dont les tarifs augmentent de façon importante avec l'âge. La mutuelle n'empêche pas de payer des médicaments non remboursés. La question du pouvoir d'achat est fortement ressentie par beaucoup de personnes et de familles.
- Christian : les augmentations du pouvoir d'achat et des salaires sont déconnectées, les patrons détournent la question, les syndicats abandonnent l'idée de l'indexation des salaires sur les prix. Le gouvernement dit répondre à la question du pouvoir d'achat en supprimant un impôt, une taxe, une cotisation sociale, mais tout ceci reporte les problèmes. Ce qu'il faut, c'est l'indexation des salaires sur les prix. La Charte d'Amiens est agitée, mais peu connue en tant que compromis de l'époque entre les sociaux-démocrates et les anarchistes. Il faut débattre de la Charte d'Amiens, un dogmatisme parfois très gênant dont il faut sortir. La Charte d'Amiens parlait de la rupture avec le

La discussion s'est faite en deux temps : un premier temps consacré aux élections en France et un deuxième temps portant sur la guerre en Ukraine.

capitalisme. Il constate qu'il est parfois difficile d'intervenir dans certains collectifs où le sectarisme est fréquent. Il a voté Macron au 2^e tour pour repousser Le Pen.

- Carine : les syndicats sont là pour rappeler les promesses électorales et leur programme aux élu.e.s. Nous avons en tête la dérive de Mitterrand après 1981 et la « parenthèse de la rigueur » de 1983. Il faut souhaiter une Assemblée Nationale représentant plus la diversité du pays.
- Geneviève : en face, ils sont organisés, le combat syndical n'est jamais terminé. La période actuelle est intéressante, des mues sont en cours, de vieilles peaux tombent, d'autres apparaissent. Pour notre syndicalisme, ce n'est jamais terminé. L'unité syndicale, c'est important, mais nous devons aussi rester nous-mêmes : il y a un équilibre à trouver.
- Philippe Cornélis : il faut augmenter les salaires, et remettre en place l'indexation automatique des salaires sur les prix. Il faut aussi une augmentation des salaires au-delà de la hausse des prix ; quand on suit l'indexation, il n'y a pas d'augmentation des salaires, mais seulement maintien, mise à niveau. De façon urgente, nous aurons à refuser le recul de l'âge en retraite, qui va être une des premières attaques de Macron. La coordination des luttes ne se fait pas, une partie des couches populaires se sentent battues. Il nous faut pourtant améliorer notre rapport de forces. L'extrême droite imprègne largement, même si elle n'aura pas une grande place dans l'Assemblée. Nous avons une bataille culturelle et idéologique à mener et à gagner si nous voulons reconstruire.
- Jean-Yves n'a pas vu de campagne présidentielle, Macron a seulement parlé de la retraite à 65 ans et nous n'avons pas eu de « projet contre-projet ». Macron attendait son affrontement final contre l'extrême-droite, il n'y a pas eu de débat sur les programmes. Macron considère qu'il a été élu sur son programme (en oubliant le vote anti-Le Pen) et les médias affichent que les socio-démocrates sont désormais avec Macron (Hollande, Le Foll, etc.). La fin du « quoi qu'il en coûte » est annoncée par le MEDEF. La note de Solidaires pour le CN est contente que l'extrême-droite ne soit pas au pouvoir, mais cela ne suffit pas comme analyse de la situation. La phrase « *nous savons que nous*

ne pouvons compter que sur nous-mêmes » c'est très bien que l'UNIRS fasse ce rappel. La Charte d'Amiens porte des valeurs, des références. CFTC et CFDT ne s'y réfèrent pas.

- Jean-Louis : nous avons beaucoup obtenu en 1936, il faut marteler ce que nous voulons sans attendre les élections. Le combat syndical n'est jamais terminé.
- Annie se demande quel-le-s retraité-e-s ont voté Macron ? Les plus riches ?
- Michèle a vu que 80 % des retraité-e-s ont voté Macron. Que faire pour qu'ils prennent conscience des attaques de Macron ?
- Geneviève remarque tout d'abord que « les retraité-e-s », ça n'existe pas. La lutte des classes traverse aussi cette population. Elle doute de la justesse des sondages, souvent réalisés par Internet qui sélectionnent de fait une certaine partie de la population, celle qui a Internet. Les sondages se contredisent entre eux. Pendant ce temps, nous pouvons continuer de « militer à l'ancienne », avec des tracts, des rencontres, du « vivant ».
- Marc confirme car « les retraité-e-s » ne sont pas homogènes. Les mobilisations restent faibles, à Nantes il y avait 300 manifestant-e-s alors que la CGT a 3 000 syndiqué-e-s retraité-e-s. Marc précise qu'il était à la manif contre l'extrême-droite ; la manifestation était regardée depuis les terrasses des cafés comme le passage d'un cirque, d'un regard indifférent. « Nantes révoltée » est officiellement un media porté par une mouvance ultra-gauche. Son texte contre les retraité-e-s pose problème. Il n'y a pas de lien organique avec Solidaires, mais des militant-e-s sont proches. L'UDIRS a mis à l'ordre du jour d'une réunion du Solidaires 44 une expression reprenant celle de l'UNIRS à Marianne, mais Solidaires 44 n'a pas voulu s'exprimer, sous divers prétextes.
- Carine pense que cet article se rapproche des idées de l'extrême-droite. La stigmatisation des vieux, ça vient d'un peu partout, mais c'est, au départ, un ostracisme, une volonté d'exclure.
- Christian : « avant », on comptait la force des luttes par le nombre de jours de grève qui diminue chaque année, le contexte est très défavorable. Maintenant, au mieux, on compte le nombre de personnes qui manifestent car les luttes dans les boîtes sont faibles. Les retraité-e-s doivent faire le lien avec le salariat, ne serait-ce que parce que les retraites dépendent des salaires, qui financent aussi la protection sociale dont les retraites. Les PME et la sous-traitance dépendent des grosses entreprises et ne peuvent pas

augmenter les salaires, c'est un vrai problème. La réorganisation internationale du capital met les multinationales et la finance en position dominante, y compris par rapport aux petites entreprises qui deviennent dépendantes.

- Yveline est désespérée : sur les marchés, nous ne convainquons que les convaincus, sans peser sur les autres. Les retraité-e-s votent Macron par refus des extrêmes droite et gauche, quand bien même il a baissé le niveau des pensions. Pour les législatives, le boulanger de Besançon qui a fait grève pour son apprenti, se présente avec l'étiquette des Verts, ce qui suscite des commentaires sur cet « arriviste » qui cumule tous les défauts du jour au lendemain.
- Annie : ce qui se passe en Ukraine est dramatique, mais les réfugiés existent ailleurs et personne n'en parle. Il y a d'autres conflits armés, d'autres guerres, qui provoquent autant de drames humains et autant de déplacements de populations, autant de réfugié-e-s. Des États ont été créés de toutes pièces, et ceci génère parfois des tensions et des conflits. La souveraineté d'un peuple doit-elle être au-dessus de l'État ?
- Anne relate des reportages sur le conflit montrant que « *la guerre, c'est fun avec les drones, le smartphone et tous les nouveaux gadgets* ». C'est l'idée parfois développée que la guerre permet des avancées technologiques importantes, mais on ne parle pas des souffrances humaines, des destructions. Notre organisation a toute légitimité pour s'exprimer sur les causes et les conséquences pour les populations de ce conflit ; les guerres ont des conséquences effroyables et elles témoignent d'un effondrement des démocraties.
- Christian : la guerre est un autre moyen d'atteindre des objectifs politiques. Biden se récupère sur l'Ukraine après son échec en Irak. L'OTAN a aussi une responsabilité. Et tout ceci permet de vendre des armes et va endetter des pays et renforcer le pouvoir des États qui prêtent.
- Michèle partage l'idée de l'importance des raisons économiques et politiques de la guerre. Les conquêtes territoriales cachent aussi des enjeux économiques (richesses « naturelles », etc.).
- Jean-Yves : chaque pays joue son rôle pour étendre son rapport de forces. La géopolitique, c'est du billard à plusieurs bandes, et nous ignorons plein de choses. La Chine a certainement un poids dans cette situation. Tout ceci fait qu'il nous est difficile de nous prononcer. L'accueil, la protection des Ukrainiens partage les « bons Ukrainiens » accueillis et les « mauvais », refoulés comme les migrants d'autres pays.

- Marc souhaite une expression sur les causes et conséquences du conflit, mais ce n'est pas notre rôle de prendre une position plus large ; c'est de la géopolitique, et nous manquons déjà d'informations. Dans tous les cas, il nous faut rappeler la solidarité entre les peuples.
- Yveline insiste sur le sort des femmes, enfermées, comme en Afghanistan, dans un mode horrible sans culture. Un camp en Syrie contient 70 000 femmes et enfants abandonnés, nous devons intervenir et les soutenir.
- Jean-Louis : le conflit Israël et Palestine continue mais est mis de côté. Une journaliste vient d'y être tuée, dans les territoires colonisés.

- Annie approuve et voit aussi dans ce conflit un envahisseur totalement impuni, soutenu par la France. De même, la guerre au Yémen est totalement occultée.
- Jean-Pierre : la population civile est toujours la première victime des guerres, nous devons leur exprimer notre solidarité et notre soutien notamment financier.
- Jean-Yves estime que ce n'est pas grave si nous n'avons pas de réponse ; c'est déjà important de poser des questions, de débattre entre nous.

Gérard commente quelques interventions :

Les publications quotidiennes des sondages ont effectivement modifié les votes et amplifié le vote utile à l'intérieur des « trois camps » pour Le Pen (au détriment de Zemmour et Dupont-Aignan), pour Macron (au détriment de Péresse) et pour Mélenchon (au détriment de Jadot, Roussel, Hidalgo, voire de Poutou et Arthaud).

Les sondages disent aussi que les personnes retraitées ont voté Macron, celui qui leur a tapé sur la gueule et réduit leur pouvoir d'achat. Ça reflète un peu un genre de syndrome de Stockholm, où les victimes ont de l'empathie pour celui qui les martyrise ! Ça montre que nous avons du boulot.

Les primes ne sont pas la solution au maintien du pouvoir d'achat, ni les suppressions de cotisations, de taxes, etc., lesquelles se traduisent forcément par des suppressions de prestations sociales, de services publics, etc. Il faut une autre répartition des richesses et une réduction de la rémunération du capital.

La Charte d'Amiens n'est pas une image pieuse, c'est le rejet du syndicalisme courroie de transmission d'un parti. En 1906, c'était le refus de la proposition des guesdistes qui voulaient subordonner le syndicat au parti. Le G10, d'où vient Solidaires, est né du refus de suivre le gouvernement en 1981, alors que les autres syndicats se sont engouffrés derrière le gouvernement PS / PCF. Si la gauche est au gouvernement, le mouvement syndical doit continuer comme en 1936, avec un combat syndical qui n'est jamais terminé ; dès qu'on s'arrête, ce sont ceux d'en face qui reprennent l'offensive.

Aujourd'hui, les idées progressistes ne sont pas majoritairement partagées. Si les riches sont taxés, ils vont gueuler, cela impose au préalable une bataille culturelle. L'émission « C'est dans l'air » fait toujours parler la droite, elle ne parle pas de l'union à gauche mais des problèmes entre les partis de gauche. Si la gauche est au pouvoir, elle subira leur offensive. Déjà, le début d'accord entre les partis « de gauche » provoque la hargne des éditocrates. Le PS de 1981 était plus à gauche que le programme d'aujourd'hui de Mélenchon pourtant présenté comme extrême-gauche. En 1981, Le Monde et Libération ne disaient pas que Mitterrand était un extrémiste !

Nantes révolté porte l'âgisme, comme quelques organisations dans Solidaires qui ne veulent pas du droit de vote de l'UNIRS : les personnes âgées, dès lors qu'elles ne sont plus directement productives sont une population mineure ! C'est ça que ça veut dire, même si c'est rarement formulé de façon aussi dure.

Nous sommes pour l'autonomie des peuples, mais qu'est-ce qu'un peuple ? L'Ukraine ne veut pas se séparer de certaines zones, comme la France conserve la Corse et d'autres.

L'évidente souveraineté sanitaire, alimentaire doit-elle s'étendre à la souveraineté territoriale ? Le syndicat doit-il en parler ?

L'activité syndicale n'a pas de limite, mais des domaines nous échappent, sur lesquels nous n'avons pas d'avis.

II - Actualités revendicatives des retraités et retraités depuis notre C.A. du 9 mars 2022

Les manifestations interprofessionnelles du jeudi 17 mars auxquelles appelaient les organisations de retraité-e-s

Le BN de Solidaires a noté que la situation sociale s'aggrave avec des mobilisations sectorielles plus ou moins suivies et un bilan très mitigé de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 17 mars. Dans une période de forte inflation notamment pour l'énergie, la question des salaires, des pensions, des minima sociaux est criante, mais nous n'arrivons pas à déboucher d'un point de vue interprofessionnel et nous en restons à des mobilisations locales ou sectorielles.

Nous devons trouver dans nos campagnes, les outils pour promouvoir un rapport de force encore

marqué par l'atonie post-covid, et un abattement face aux politiques néolibérales qui n'ont pas déçu. La discussion en BN a mis en avant les difficultés de mobiliser localement sur les multiples dates de mobilisation : le climat mobilise quand il est ancré localement, le 8 mars a vu des dynamiques syndicales et associatives mais l'échec de la grève, Macron annonce le dégel du point d'indice dans la fonction publique mais l'augmentation sera minime. Il accumule les annonces de fin de règne purement électoralistes mais son programme reste la violence antisociale contre la protection sociale ou l'assurance chômage.

La conférence de presse du lundi 21 mars

Cette conférence de presse a mobilisé peu de media, le G9 en tire la conséquence qu'il faut un suivi des journalistes et une relance personnelle des journalistes sociaux, en se les répartissant entre nous. Solidaires a informé du scandale de la baisse de petites pensions alors qu'elles devaient augmenter de

1,1 %, à cause de la plus faible revalorisation (0,2 %) du RFR Revenu Fiscal de Référence qui les a fait changer de taux de CSG. Une journaliste de France Info nous a appelés ensuite pour avoir davantage d'informations.

La rencontre entre les 9 organisations de retraité-e-s du 21 mars à la CGT

Pour les manifestations du 24 mars, le G9 a surtout parlé de celle de l'Île-de-France, dont la réussite aura une dimension nationale. Le parcours de Bastille à République est autorisé. Derrière le carré de tête unitaire, viendront les cortèges CGT, FO, CFE-CGC, FSU et FGR-FP, CFTC, UNRPA, LSR avec Solidaires qui ferme la manifestation. A l'arrivée à République, des barnums d'entreprises en lutte seront là (RATP, le collectif Bichat fera signer sa pétition), ainsi que les barnums des organisations qui le souhaitent.

Le texte unitaire de la prise de parole est adopté, c'est la CGT qui la lira. Ensuite, des rencontres seront souhaitées autour des barnums. La place de la République, très prisée, devra être libérée pour 18 h, en se dispersant vers 17 h ou 17 h 30. La manifestation sera calme, mais un service d'ordre s'impose, chaque organisation couvre sa partie de cortège. Chaque organisation gère ses mots d'ordre, il faut être dynamiques.

Le bilan du quinquennat Macron, vu par les personnes en retraite, sera diffusé, Solidaires intègre les dernières modifications et envoie la dernière version. Après le 24 mars, chaque organisation l'utilisera comme elle le souhaite, en direction des équipes, plus largement, ...

La CGT informe d'une démarche confédérale sur les besoins des retraité-e-s qui se terminera par une initiative CGT entre les deux tours des législatives.

Un modèle de lettre aux candidat-e-s aux législatives sera envoyée avant le premier tour, sauf à l'extrême-droite. Les éventuelles réponses aux questions seront diffusées.

Quelle prochaine initiative unitaire ? Plusieurs possibilités sont évoquées, rassemblement des militant-e-s des équipes, demander l'avis des équipes locales sur ce qu'elles souhaitent, ... Chaque organisation y réfléchit. On en reparle lors de notre prochaine réunion, le mardi 26 avril 2022 à 10 h, dans les locaux de FO.

Les manifestations régionales du jeudi 24 mars

Selon les informations que nous avons reçues, il y a eu 25 000 personnes dans au moins 15 manifestations en plus des 28 prévues, ce qui interroge sur le choix d'une manifestation par ancienne région : n'y aurait-il aucune place entre la manifestation

nationale et les manifestations par département ? Le G9 a annoncé 30 000 manifestant-e-s. Le dynamisme des cortèges de Solidaires se confirme, les chœurs « on mâche rien » ont eu du succès !

La rencontre des 9 organisations de retraité-e-s du mardi 26 avril à FO

Le point d'actualité et questionnaire législatives a permis à chaque organisation de faire part de son analyse, qu'il est utile de connaître pour comprendre nos partenaires :

Pour FO, nous savons ce qui nous attend, une nouvelle promesse d'indexation des retraites sur l'inflation, le recul important de l'âge de départ en retraite, la baisse des droits de succession, etc.

Pour la CGT il fallait voter Macron au 2^e tour pour faire barrage à Le Pen. Le fascisme a un sens, ce n'est pas un choix entre la peste et le choléra, comme des tracts de retraité-e-s, y compris de la CGT, l'ont affirmé. Macron a été élu par les voix des personnes ne voulant pas de Le Pen. Le Parlement doit changer et être plus écouté.

La CGT mène ses propres actions avec une pétition pour la re-matérialisation de la feuille de pension qui sera déposée dans les CARSAT des régions. La confédération CGT consulte les retraité-e-s sur leurs besoins puis enverra une demande de rencontre au premier ministre (le 2 juin).

La FSU se réjouit de voir que Le Pen n'est pas au pouvoir mais systématiquement les gouvernements mènent des politiques antisociales qui font monter le FN/RN, puis agitent l'épouvantail de l'extrême droite. Il faut « tanner » Macron, faire signer une pétition pour qu'il tienne sa promesse de revalorisation des pensions de 4,5 % en juillet. La FSU propose toujours de réunir les équipes locales à Paris.

Pour la FGR-FP la re-matérialisation de la fiche de pension est importante. Le Parlement ne sera pas à gauche et ce ne seront pas les élections législatives qui nous sauveront : nous devons compter sur nous. Les plus de 60 ans ont voté pour Macron. Macron promet de revaloriser les pensions, il reconnaît que nous avons perdu du pouvoir d'achat ! Nous devons demander un effet rétroactif de la revalorisation du juillet au 1^{er} janvier.

Pour Solidaires Macron et Le Pen, ce n'est pas la même chose. C'est par des abstentions, des votes « blancs » et « nuls », que nous arrivons à ce que Le Pen ne soit pas élu et que Macron soit certes élu mais mal élu par 58 % des exprimés, dont la moitié ne soutiennent pas son projet. Les mobilisations des organisations syndicales et progressistes, y compris de retraité-e-s, ont créé un climat qui a permis que le thème principal des présidentielles ne soit pas les immigrés mais celui du pouvoir d'achat et de la répartition des richesses.

Le vote des retraité-e-s pour Macron qui a baissé leurs pensions, montre que nous avons un gros travail.

Pour la CFTC, le questionnaire doit parler des 70 milliards qu'a coûté le Covid, alors que renflouer les caisses de retraite ne coûterait qu'une goutte d'eau en comparaison. La dématérialisation n'ira pas en arrière et elle ne sera pas compensée par la mise à disposition d'une personne qui aiderait à aller sur Internet.

Ensemble & Solidaires est d'accord avec la re-matérialisation de la fiche de pension. Il faut insister sur les services publics (écoles, Poste, Impôts, etc.). Les maisons de services publics existent mais elles ne remplacent pas les services publics de proximité avec du personnel qualifié. Les personnes retraitées ne sont pas en dehors de la vie.

La CFE-CGC est d'accord pour interpeller les candidat-e-s et dire que E. Macron, qui n'a pas tenu ses promesses, ne tiendra pas celles d'aujourd'hui. Madame Borne parle de négociation, mais quand on voit ce qu'elle a fait pour le chômage, nous savons que le 49,3 sera utilisé.

Questionnaire aux candidat-e-s aux législatives

Le G9 a discuté du projet, phrase par phrase, à partir de la version amendée par Solidaires. La discussion s'est terminée par l'adoption du questionnaire, qui sera envoyé aux équipes en tant que modèle à

adapter localement. Nous sommes bien conscients que l'important se passera dans les départements qui contacteront les candidat-e-s.

Conférence de presse

Elle présentera notre vision de l'actualité et le questionnaire, le lundi 23 mai à 11 h, dans les locaux de

la CGT. Pour une bonne présence des journalistes, il faudra les appeler.

Le 1^{er} mai

Solidaires a demandé que l'on examine la possibilité d'un appel commun, au moins des organisations concernées. La FSU a soutenu cette proposition. L'UCR-FO, en l'absence d'appel national de sa confédération, n'appellera pas. La CGT pense qu'il est trop tard pour un appel commun.

Décision de fait : une expression commune de seulement 3 organisations avant dimanche prochain n'est pas souhaitable.

Le dernier Conseil de l'Âge

Le HCFEA a évoqué notamment le financement de l'autonomie par l'assurance privée. Tout le monde (sauf la CFDT qui ne rejette pas d'emblée le privé) est intervenu pour dire qu'on n'en voulait pas. Même le représentant du COR a dit que le privé ne peut pas garantir l'avenir et ne peut qu'augmenter les inégalités, qu'il était « estomaqué » de cette proposition.

Il a été reconnu que les « dépenses invisibles » (coiffeur, pédicure, ...) augmentaient le reste à charge

de façon importante. Le niveau de vie des femmes seules va se dégrader à cause de la régression naturelle de la baisse du nombre de réversions (de moins en moins de mariages, une augmentation des divorces, etc.).

C'était une simple information pour préparer la nouvelle loi, le HCFEA n'a pas d'avis à prendre. Il semble que le président du HCFEA voulait probablement prendre la température, il n'a pas été déçu...

Rapport « Vers un service public de l'autonomie »

Il a été remis par Dominique Libault, il est téléchargeable sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_libault_spta_vdef.pdf. Il est à regarder car, jusqu'à maintenant, c'est la personne qui a diffusé le moins mauvais de tous les rapports.

Divers :

- La CFTC annonce son prochain congrès à Lyon, au cours duquel de nouvelles personnes arriveront, dont Laurence Naudin (Dijon) présente aujourd'hui.

- De même, un congrès FO va modifier les responsabilités, Didier Hotte ne sera plus le secrétaire général adjoint, mais pourrait continuer à être chargé de la participation au G9.

Prochaine réunion mardi 28 juin à 10 h dans les locaux de la FSU. Nous devons déterminer les positions et la délégation de Solidaires.

Les manifestations du 1^{er} mai

Solidaires a mis en avant le 1^{er} mai en tant qu'étape de la mobilisation, en souhaitant qu'il soit important et rassembleur. L'appel unitaire ne comprenait

nationalement que CGT, UNSA, Solidaires, FSU, UNEF, VL, MNL et FIDL. L'intersyndicale n'a pas prévu de suites.

Plusieurs échéances arrivent et sont à préparer :

Conférence de presse des 9 organisations de retraité-e-s le lundi 23 mai à 11 h : il s'agira de présenter nos revendications pouvoir d'achat, santé, services publics, reconnaissance des retraité-e-s et d'annoncer notre questionnaire aux candidat-e-s aux législatives.

Les initiatives et adresses aux candidats et aux candidates aux élections législatives des 12 et 19 juin : un modèle de questionnaire a été envoyé aux équipes qui peuvent l'adapter localement et l'envoyer à leurs candidat-e-s.

La rencontre des 9 organisations de retraité-e-s le mardi 28 juin à 10 h à la FSU : notre délégation habituelle sera en vacances, le CA de ce jour doit prévoir qui ira.

Principaux éléments de la discussion :

Philippe : nous devons tout d'abord vérifier que l'augmentation des pensions au 1^{er} juillet est bien de 4,5 %, et dire que cette augmentation au 1^{er} juillet n'est pas suffisante, que nous sommes pour le maintien du pouvoir d'achat qui a été promis en 2017, que nous réclamons donc le rattrapage. Le G9 doit intervenir sur le changement de taux de CSG qui va se reproduire pour certain-e-s retraité-e-s, doit prévoir des mobilisations départementales, c'est ce qui marche le mieux. Nous devons maintenir 2 voire 3 rassemblements par an, montrer que nous sommes toujours là.

Anne est inquiète de l'attitude de la CGT qui agit toute seule. C'est très bien qu'elle agisse, mais pour le G9 il n'y aura rien d'ici les élections. Pourquoi en est-elle là aujourd'hui ? Selon le Canard enchaîné, un million de retraité-e-s ont subi l'augmentation de la CSG. Le problème des seuils va se poser. Sur les marchés, des personnes âgées signalent qu'elles arrêtaient leur adhésion à une mutuelle, des camarades retraité-e-s de Solidaires l'ont également fait. Il faudrait lancer le débat sur le sujet au sein des 9 ; le prix des mutuelles, et la revendication du 100% Sécu (qui passe très bien lors des diffusions de tracts, mieux que le pouvoir d'achat). Les frais de publicité des mutuelles sont un gaspillage d'argent des cotisant-e-s, on n'a pas besoin de ça.

Christian : la CGT pense qu'elle n'a pas toujours besoin de nous, elle rompt l'unité quand elle peut faire seule. C'est toujours une question de rapport de forces entre nos organisations, et nous pesons très peu face à la CGT.

Denis : ce n'est pas la première fois que la CGT agit seule, mais le réalisme la ramènera dans la dynamique du G9, une réalité qui fonctionne bien. Si les actifs en faisaient autant, nous n'en serions pas là au niveau social. Le questionnaire est intéressant, les listes des candidatures vont sortir, l'activité militante va consister à aller frapper à la porte des candidat-e-s, sur la perte d'autonomie, sur les Ehpad en difficulté partout. Il faut voir les futurs élus, mais avec le problème d'une semaine entre les deux tours. Macron va nous vendre sa revalorisation de 4,5 % (qui n'est pas sûre) et les media vont dire que

La réunion tirera le bilan du questionnaire, discutera de la situation politique après les législatives, déterminera sa tactique sur la revalorisation des pensions au 1^{er} juillet, ... et se posera la question « **quoi envisager pour « la rentrée » ?** »

les retraité-e-s s'enrichissent, nous aurons du mal à nous battre sur le pouvoir d'achat. Nous n'avons pas d'illusion sur une alternative à l'Assemblée, Macron va continuer sa politique, le privé s'en mettra plein les poches dans les Ehpad où rien ne va changer.

L'idéal du 100 % sécu ne doit pas masquer la réalité de la mutuelle qui permet d'améliorer la santé. Nous ne sommes pas responsables de la volonté politique de casser la sécu. La Fonction Publique met en place la complémentaire santé et transforme la mutuelle qui ne prend plus en charge la partie sécu. Quel financement du 100 % sécu, par les cotisations et sans la CSG ? Cela nécessiterait de cesser la baisse des cotisations sociales. C'est un sujet compliqué sur lequel nous devons avoir de la visibilité : combien abandonnent la complémentaire trop chère ? Une seule mutuelle suffirait pour les deux personnes d'un couple.

Jean-Louis se demande de combien sera l'augmentation des pensions ? Macron ne tient pas ses promesses. Nous demandons le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, un système de santé en revenant à la Sécu de la Libération, la suppression des mutuelles qui sont un gouffre financier et qui sont trop chères. Depuis deux semaines, la publicité Macif vante la mutuelle, sur les panneaux, à la télé ; ça coûte, et c'est nous qui payons.

Jean-Yves : l'appel confédéral de la CGT appelle à initiative entre les deux tours. La « fenêtre de tir » est étroite. Avec la CGT, il est difficile de construire de façon intersyndicale, car elle n'a pas la volonté de faire. Qu'avons-nous envie de faire seul à la rentrée ?

La complémentaire santé solidaire a des tarifs faibles par personne, mais 30 € par mois peut être trop cher et le cumul pour la famille semble trop cher. Aux urgences, il faut payer un forfait si on n'est pas hospitalisé, la personne sans mutuelle hésite à aller aux urgences.

Patrick constate que des personnes n'achètent pas de médicaments non remboursés et mettent ainsi leur santé en péril. Il dénonce le racket à payer par boîte de médicaments.

Patrice répond et synthétise. Il serait utile d'envisager une conférence de presse dans chaque département pour informer le grand public. Ne faut-il pas un papier du G9 ?

Macron s'annonce généreux avec les personnes retraitées, nous vérifierons l'augmentation de 4,5 %, rappellerons la promesse de 2017 d'un maintien du

pouvoir d'achat qui justifie aujourd'hui la demande d'un rattrapage.

Le 28 juin, qui peut représenter Solidaires à la réunion du G9 à la FSU (Anne, Patrice et Gérard absents) ? Carine et Geneviève se désignent, ce qui est accepté à l'unanimité.

III - Vie interne de l'union syndicale Solidaires

Droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires

Patrice rappelle que le droit de vote a été discuté au Comité National de Solidaires des 6 et 7 avril 2022. Le groupe de travail proposait de remplacer dans le texte du congrès le passage sur le droit de vote par : « *Des expérimentations seront possibles et décidées en Bureau national. En cas d'expérimentation, un Groupe de travail dédié en lien avec la Trésorerie Nationale, la commission syndicalisation et le GT statuts sera initié dès son début et travaillera sur les aspects d'articulation démocratique. Un bilan en sera effectué, avec un retour attendu du GT dédié au moins 6 mois avant le prochain Congrès* ».

Il s'agissait de réunir un large groupe de travail pour étudier comment un droit de vote pourrait se mettre en place, puis de renvoyer le débat de fond au BN, seule instance pouvant modifier les statuts.

Parmi les interventions des structures (voir le compte-rendu complet de l'UNIRS), SUD Santé sociaux a confirmé sa position de vote contre, ce qui n'a étonné personne, et SUD CAM, plus surprenant, a annoncé un vote contre « pour éviter le double vote et pour le fait que l'UNIRS ne verse pas de cotisation à Solidaires » ... ce qui n'était pas la question posée puisque c'est le groupe de travail qui sera mis en place qui est chargé d'y réfléchir. Nous avons tenté de rassurer SUD Cam, il ne s'agit pas ici de voter pour ou contre le droit de vote, mais seulement de demander au BN de voter, ou pas, pour une expérimentation de droit de vote dans des conditions que le GT définira. C'est le GT qui discutera de qui vote (tous les retraité-e-s ou seulement les isolé-e-s qui ne sont pas pris en compte aujourd'hui) et de la cotisation à verser (au titre de tou-ttes ou des isolé-es qui paient une cotisation au Solidaires départemental ?).

Résultat du vote :

- Pour : CCRF & SCL, Chimie, Culture, Éducation, Finances publiques, Rail, Recherche EPST, SNABF, SNJ, 33 Gironde, 35 Ille-et-Vilaine, 44 Loire Atlantique, 75 Paris, 76 Seine Maritime, 85 Vendée, 88 Vosges, 89 Yonne, 974 Réunion,
- Contre : CAM, Santé sociaux, 59 Nord.
- Abstention : PTT.
- NPPV : Commerces, Étudiant, FPA, Hôtellerie et restauration, Informatique, Jeunesse et sports, SDIS, Snupfen, 38 Isère, 66 Pyrénées Orientales, 67/68 Alsace, 71 Saône-et-Loire, 73 Savoie, 74 Haute- Savoie, 84 Vaucluse, 92 Hauts-de-Seine.

Le texte est adopté, le GT se réunira et le prochain BN de mai 2022 se prononcera.

En fait l'actualité n'a pas permis de réunir le large GT, permettra-t-elle de le réunir avant le 2 juin ?

Pour le prochain groupe de travail, nous avons quelques idées à confirmer :

- Ne faire voter que les isolé-e-s qui seront ainsi à égalité avec les retraité-e-s dans un syndicat.
- Faire remonter une partie de leur cotisation à Solidaires, soit directement du département, soit via l'UNIRS.

Ainsi, ces isolé-e-s compteront parmi les adhérent-e-s de Solidaires.

Information récente : nous avons découvert une expression sur l'UNIRS dans la note Solidaires du jour écrite par les retraité-e-s de Solidaires 37. Ils refusent la création d'une structure UDIRS 37 et fonctionnent comme une commission. Pour eux, l'UNIRS doit donner des conseils, apporter des expertises concernant les retraité-e-s, coordonner les camarades des différents secteurs. Les retraité-e-s, retiré-e-s des conditions de salarié-e-s, n'ont pas la légitimité à appeler à la grève par exemple. Ils ne souhaitent donc pas que l'UNIRS ait un statut lui permettant de se comporter comme un syndicat ou une fédération, doté d'un droit de vote et autorisé à proposer, en son nom, des propositions de textes ou d'amendements dans les congrès de Solidaires ou au CN, voire au BN.

Principaux éléments de la discussion :

- Tout le monde s'étonne que cette équipe de camarades retraités du 37 n'ait pas fait part de leur point de vue tout au long des débats que nous avons pu voir sur cette question du droit de vote, chaque opinion est respectable et c'est bien d'échanger pour alimenter, pour améliorer la qualité de nos réflexions, pour chercher une position faisant consensus. Il est dommage que cette opinion apparaisse d'un seul coup, dans une note nationale dans Solidaires. Il n'est pas trop tard puisque nous aurons à réfléchir, dans le groupe de travail de Solidaires, sur la place de l'UNIRS...
- Anne ne comprend pas l'argument sur le non-salarié qui n'aurait plus de légitimité ; il nous est plus ou moins dit que les personnes retraitées, du fait qu'elles n'ont plus de patron, ne pourraient pas être des syndiquées comme les autres. Mais alors, quoi pour les étudiants et les étudiantes, quoi pour les chômeuses et les chômeurs, etc. ? Les personnes retraitées sont toujours dans la lutte de classes, mais les camarades qui nous refusent le droit de vote semblent ne pas le savoir.
- Patrice rappelle l'existence de SUD étudiant-e-s, structure syndicale ayant tous les droits d'une structure adhérente, alors que la plupart des jeunes n'ont pas de petit boulot pour payer leurs études.
- Denis regrette l'absence d'arguments de la part de SUD Santé sociaux. Il ne comprend pas l'opposition de SUD CAM a des réflexions d'un groupe de travail. Il informe que Solidaires Finances Publiques a une commission interne (Comité de Liaison des Retraité-e-s - CLR - qui revendique une existence réelle de représentant et non d'observateur, avec droit de vote hors congrès (au Conseil syndical), qui intervient sur des sujets transverses comme le pouvoir d'achat. Solidaires Finances Publiques a acté le droit vote de l'UNIRS dans Solidaires, mais le refuse en interne. Ce n'est pas une crainte de voir des changements de vote avec 1 syndicat = 1 voix. Il sent quelque chose, un problème non exprimé, est-ce de l'âgisme ? Il faut comprendre la raison du refus.
Nous devons réfléchir sur la trésorerie : faudrait-il payer 4,5 € par an et par adhérent pour tous ou seulement les 400 adhérent-e-s direct-e-s ? Nous pouvons regarder les simulations déjà réalisées pour équilibrer les comptes. Ce serait bien de savoir comment fonctionnent les finances dans les départements.
- Jean-Pierre : comment fonctionnent les départements pour les retraité-e-s ? Il demande une enquête pour savoir comment les retraité-e-s sont

organisé-e-s. SUD Retraité-e-s 14-50-61 ne comprend pas pourquoi l'Unirs ne demande pas son adhésion à Solidaires, ce qui réglerait le problème si aucune organisation ne s'y oppose avec son veto. Et nous nous engageons à verser les 4,5 € à Solidaires via l'UNIRS. Cela répondrait à l'interrogation de SUD CAM. Il propose que l'Unirs demande son adhésion et verse au moins pour les 70 adhérent-e-s de Basse-Normandie.

- Anne estime que tout ceci pose la question de la place du mouvement syndical « retraité-e-s » dans le pays, si c'est le même problème dans les autres organisations syndicales. Certains au sein de SUD-Rail défendent l'idée que l'autonomie du syndicalisme retraité n'est pas légitime car les retraité-e-s ont un salaire socialisé ! Mais les fonctionnaires aussi ! C'est insensé. L'autonomie du syndicalisme retraité doit être reconnue ; nous avons un salaire socialisé (comme les fonctionnaires), et pourtant, certains nous contestent le droit à être organisés par nous-mêmes.
- Christian insiste sur la pension en tant que salaire continué et non partie de salaire socialisé. Le retraité crée-t-il encore de la richesse ? Si les retraité-e-s bénévoles faisaient « grève », ce serait un sacré bazar. Notre patron est l'État qui détermine le niveau des pensions.
- Philippe de l'Hérault intervient en tant que SUD CT qui était contre le droit de vote puis a changé de position et votera pour. Les retraité-e-s de l'Hérault n'ont pas de trésorerie, ce qui a posé problème pour la prise en charge de leurs frais de réunion à l'UNIRS avec des réflexions du genre « vous nous coûte cher » ; c'est maintenant SUD CT qui prend en charge ses dépenses, sachant qu'il n'y en a peu d'autres.
- Gérard précise que le refus du droit de vote s'accompagne d'une volonté, de la part de certaines organisations, de ne nous laisser parler que des problèmes de retraités et pas des problèmes de société. Ainsi, pour ces militantes et militants de Solidaires, qui se disent probablement par ailleurs faire partie d'un mouvement syndical alternatif et progressiste, les personnes retraitées n'auraient pas à parler de libertés démocratiques, ni de santé, ni d'environnement, ni de répartition des richesses, etc. !! Il y a des lacunes graves et des problèmes de formation syndicale.
- Jean-Pierre a participé aux deux réunions du groupe de travail de Solidaires en tant que représentant du Solidaires Calvados. Il a été proposé (en paroles) de considérer l'UNIRS comme les Solidaires départementaux, c'est-à-dire sans droit

de vote au BN. SUD Étudiant·e·s ne sont pas des actifs sauf ceux qui travaillent pour financer leurs études, mais a le droit de vote dans les BN.

- Gérard rappelle que nous avons mis les résultats des votes pour que les camarades qui appartiennent à une structure qui n'a pas voté « pour » puissent interroger leur structure afin d'en connaître les raisons... même si ça ne tient pas la route. C'est ce qu'a fait Gérard Pertué dans SUD CAM, il faut la même démarche partout. Les retraité·e·s du 37 sont intervenus par la bande, sans jamais rien nous dire ni s'inscrire dans ces débats, alors que dans Solidaires, le principe est d'échanger, d'argumenter. Nous aurons à prendre contact avec ces camarades pour les inviter à débattre dans l'UNIRS et en leur précisant aussi que la situation faite à un groupe « retraité·e·s » dans un Solidaires local n'est pas forcément transposable à la situation de l'UNIRS au niveau national (avec ses 350 adhérent·e·s isolé·e·s) dans ses relations avec l'Union syndicale Solidaires. La limitation du champ d'intervention des retraité·e·s pose un problème évident et doit devenir une bataille syndicale car ce n'est pas parce qu'une personne n'est pas directement exploitée qu'elle n'a rien à dire. Nous pouvons intervenir sur l'implantation des services publics, sur le principe d'une grève dans un service public à un moment donné (réflexion stratégique) mais pas sur le vote sur la grève. Une expression sur le droit à la parole des personnes en retraite doit probablement être envisagée. Doit-on réfléchir à une enquête par département pour connaître leur fonctionnement ? Déjà, Denis ou Patrice, comme Gérard Pertué, ont

Réponses partielles de Patrice :

- Notre position sur les cotisations à reverser à Solidaires doit concerner seulement les 400 adhérent·e·s direct·e·s, c'est plus simple et clair. Nous demanderions aux départements concernés un peu plus de 4,50 € (6 ou 7 € ? il faut calculer pour que la recette globale corresponde à l'apport de tous les forfaits à 20 € des départements).
- Cela est déconnecté d'une éventuelle évolution de la cotisation à l'UNIRS en fonction du nombre d'adhérents, bien que les départements appliqueraient déjà ce principe.
- Obliger un·e retraité·e d'adhérer au syndicat de retraité, ce n'est pas dans les valeurs de Solidaires où chacun·e fait comme il et elle veut. Un·e retraitable souhaite en général rester dans son syndicat, une personne qui va passer sa retraite dans un autre département peut préférer adhérer dans le

régulièrement interrogé les Solidaires dans les départements, mais il y a toujours très peu d'informations qui remontent.

Le courrier / questionnaire envoyé par le G9 aux candidat·e·s aux élections législatives dit que les personnes retraitées ne sont pas représentées et n'ont pas d'interlocuteur.

- Denis constate des arguments de façade contre le droit de vote qui ne tiennent pas la route, il faudrait connaître la raison plus profonde sur leur vision de la société et la place des retraité·e·s dans Solidaires et ses valeurs. Il faut clarifier notre place : la demande de reconnaissance de l'UNIRS comme structure à part entière de Solidaires repose sur le fait que des sujets traversent la société, actifs et retraité·e·s, nous ne dirons rien sur des sujets très professionnels, mais interviendrons sur les sujets des retraité·e·s et les plus généraux. Notre voix ne remettra pas en cause les décisions de notre Union syndicale Solidaires. Si Solidaires met fin à sa subvention nationale de l'UNIRS, il faudra augmenter la cotisation à l'UNIRS.
- Anne : un quart de la population n'a pas de représentant devant son patron, ni à l'État. Puisque dans certaines autres OS la situation des retraité·e·s est similaire à la nôtre, ne faudrait-il pas essayer de faire évoluer la loi et de gagner le droit d'être représenté·e·s par des syndicats ?
- Christian : il faut reconnaître le syndicat de retraité·e·s et ne pas obliger un·e retraité·e à adhérer au syndicat de retraité·e·s, chaque camarade conservant bien entendu la possibilité de cotiser à son organisation d'origine. Notre système de cotisation devrait plutôt être avec un taux par personne et pas un système forfaitaire et par tranches.

département... Et conserver un·e cotisant·e est plus facile que de le faire changer de lieu de cotisation...

- L'UNIRS doit-elle demander à adhérer à Solidaires ? Nous aurions pu le demander plutôt que de demander le droit de vote. Mais maintenant une autre procédure est commencée et en entamer une autre serait perçu comme une manœuvre pour passer en force et passerait, de toutes façons, par des réflexions dans un groupe de travail.
- Oui, nous n'avons entendu que des arguments de façade qui ne tiennent pas la route, rien qui ne soit possible de discuter pour trouver ensemble une solution au problème que nous soulevons nous-mêmes.

- Sera-t-il proposé de ne voter qu'en CN ? Nous verrons si des arguments sérieux s'opposent au vote en BN (hors droit de veto et modification des statuts). Si c'est le cas, nous devrions accepter ce compromis qui représente une avancée avant, éventuellement, d'aller plus loin sur la base d'un bilan des BN.
- L'UNIRS ne revendique pas la même place que les fédérations et syndicats nationaux (veto, statuts), ni que celle des Solidaires départementaux qui ne siègent pas en BN. Nous demandons une place à part, entre les deux, qui doit être définie.

Suite des interventions :

- Jean-Pierre fait remarquer que les structures nationales paient deux fois pour les personnes en retraite, à Solidaires et à l'UNIRS, alors que les actifs ne paient qu'une fois, ce qui peut expliquer leur réticence à payer un montant même symbolique pour l'UNIRS. Une partie des cotisations des retraité-e-s à Solidaires pourrait-elle arriver à l'UNIRS ? Il faudrait marcher sur des œufs...
- Gérard pense que le reversement à l'UNIRS d'une quote-part de la cotisation Solidaires pourrait remplacer l'actuelle subvention

Prochain Congrès de Solidaires au printemps 2024

Gérard rappelle que le lieu n'est pas encore décidé, mais l'UNIRS s'est engagée à participer (avec la présence de camarades du C.A. et éventuellement du département et de la région), comme lors du Congrès de Saint-Jean-de-Monts, à l'accueil, aux transports, à la tenue de la buvette et du vestiaire, etc.

Des camarades seraient volontaires pour participer au congrès pendant quelques jours, probablement à Arcachon.

Denis trouve l'idée généreuse mais cela n'aurait de sens que si une structure locale est présente et s'engage aussi, ce qui n'est pas le cas en Gironde qui n'a pas de structure retraité-e-s.

Décision : c'est possible sur le principe, mais sa réalisation est conditionnée par une présence locale minimum de retraité-e-s. Si c'est la Gironde, il faudra donc contacter les camarades retraité-e-s de Gironde.

Désignation Prud'hommes

Gérard informe qu'elles doivent être effectuées pour le 1^{er} janvier 2023. Les personnes en retraite peuvent candidater pour être élues prudhommes.

Décision : nous donnerons l'information pour voir si des camarades de l'UNIRS dans des départements sont intéressés.

Campagne « Urgence Salaires » de Solidaires

Gérard rappelle que le Congrès de Saint-Jean-de-Monts a décidé de mettre en place une campagne de Solidaires sur ce thème.

Décision : la question du pouvoir d'achat est la revendication centrale des personnes retraitées ; il nous faut voir comment l'UNIRS peut s'inscrire dans cette campagne.

Campagne « Partageons le travail » de Solidaires

Gérard rappelle cette autre décision du dernier Congrès. Il s'agit d'essayer de lier urgences sociales et revendications à plus long terme portant transformation sociale. Quatre « blocs » ont été retenus, et l'UNIRS pourrait plus particulièrement s'inscrire dans le bloc « Protection sociale et retraites », dans le bloc « Services publics » (avec notamment la

question de l'hôpital et celle d'un service public de l'aide à l'autonomie) et dans le bloc « Démocratie » (avec la question de la place des personnes retraitées dans la société).

Décision : nous verrons comment l'UNIRS s'engage dans cette campagne.

La Revue « Les Utopiques »

Gérard informe que cette revue et le BN de Solidaires souhaitent que les structures de Solidaires participent plus à la vie de la revue.

Décision : nous réfléchissons aux thèmes que l'UNIRS pourrait proposer au Comité éditorial de la Revue, mais l'âgisme, avec la place des personnes retraitées dans la société, est un vrai sujet d'actualité.

Le nouveau site internet de Solidaires.

Patrice informe que le nouveau site comporte, comme le précédent, une partie publique et une partie privée qui demande un identifiant et un mot de passe, qui ont été envoyés à tous nos contacts. Pour mémoire, il faut se connecter à la partie privée : <https://www.solidaires.org/espace-adherent/>, puis entrer l'adresse internet : generiqueunirs@solidaires.org enfin indiquer le mot de passe : adhstructure14

Les Rencontres du Réseau Syndical International.

Gérard rappelle qu'elles se sont tenues à Dijon, du 21 au 24 avril 2022. L'UNIRS avait prévu d'y être mais elle n'a pu y être présente du fait de problèmes de santé pour Jacky et pour Anne. Mais le retraité Christian Mahieux y était et nous a transmis ce compte-rendu :

Il y avait environ 200 représentantes et représentants d'organisations syndicales venant des Amériques, d'Afrique, d'Asie et d'Europe. 52 camarades, du Soudan, du Pakistan, du Sahara occidental, du Maroc, du Mali, d'Inde n'ont pas eu les visas permettant de venir. La délégation Solidaires était composée d'une trentaine de camarades, issu.e.s de différents secteurs professionnels (SUD éducation, SUD-Rail, SUD PTT, Solidaires Finances publiques, SUD Santé sociaux, SUD Culture Solidaires, Solidaires informatique, SUD Commerce et services, Solidaires Étudiant.e.s, Solidaires Groupe RATP, Solidaires BPCE, SNJ) et divers départements.

Le travail a été organisé en trois séquences :

- **Les thèmes transverses** : autogestion et contrôle ouvrier, féminisme et droit des femmes, migrations, répression des mouvements sociaux, anticolonialisme. En partant des acquis des précédentes réunions, les réunions sur chacun de ses sujets ont débouché sur un texte actualisé. Ces documents sont ou seront sur le site du Réseau.
- **Le travail par secteur professionnel**. Nous avons pu organiser d'assez nombreuses réunions : ferroviaire, métro, éducation, santé, fonction publique, commerce, aérien, poste, centres d'appel, banques, journalistes, social, industrie. Nos forces sont différentes selon les secteurs, pour quelques-uns il y a un réel travail dans la durée, pour d'autres c'est à concrétiser au-delà de ces rencontres. Nous n'avons pas tenu de réunion du secteur retraité.e.s.

C'est à nous de mettre directement nos articles sur ce site (parties publique ou privée) qui figureront automatiquement dans la note quotidienne de Solidaires.

Nous avons le projet de rendre accessible facilement une douzaine de textes, de dossiers, dont nos cahiers revendicatifs. Il faut voir comment procéder pour le faire.

- **L'actualisation de l'appel du Réseau**, qui fonde l'appartenance à celui-ci. Cela s'est fait sans difficulté, au consensus. L'appel actualisé et la liste des organisations membres sont sur le site de Solidaires.

Enfin, une partie importante a été consacrée à la guerre en Ukraine : d'une part, dans la suite de ces rencontres, une délégation du Réseau syndical international de solidarité et de luttes partait en Ukraine ; d'autre part, nous avons bénéficié de la présence d'une syndicaliste ukrainienne de l'éducation actuellement réfugiée en Allemagne. Un temps de débat a été réservé à ce sujet, avec la camarade. Deux motions ont été adoptées en relation avec ce sujet : une directement sur la situation aujourd'hui en Ukraine, pour redire qu'en tant que syndicalistes, nous nous adressions à nos camarades syndicalistes sur place pour leur demander de quoi ils et elles avaient besoin et que nous agissions ensuite en fonction de cela, concrètement donc en prenant les initiatives possibles pour soutenir la résistance des peuples d'Ukraine, et soutenir aussi celles et ceux qui combattent la guerre en Biélorussie et Russie ; une autre sur la question de la paix dans le monde, du désarmement, des pactes militaires. Elles sont aussi sur le site.

Dans la discussion, Denis signale qu'il a participé à la précédente rencontre à Rome qui était très intéressante, ne serait-ce que pour les échanges entre des salarié.e.s pratiquant le même métier. Dans pas mal de pays, les fonctionnaires Fonction Publique assurent le même travail mais touchent deux fois moins qu'en France. Il signale que la prochaine rencontre dans trois ans sera au Brésil.

IV - Vie interne de l'UNIRS

Finances

Point sur la trésorerie de l'UNIRS et les rentrées de cotisations 2022. Poursuite de la réflexion sur le financement de l'UNIRS et sur les propositions à faire au Groupe de travail de Solidaires.

Denis Turbet-Deloff présente la situation de la trésorerie au 1^{er} mai 2022

A cette date le solde du compte bancaire de l'UNIRS est de 5 158,83 euros.

Le livret A contient 11 054, 45 euros.

Adhésions à l'UNIRS :

A la date de 5 mai 2022, nous enregistrons 4 525 adhérent-e-s à l'UNIRS. Ce nombre se décompose en 350 adhésions directes dans les structures départementales et 4 175 adhésions dans les structures nationales.

Pour mémoire en 2021 au 31 décembre nous enregistrons 393 adhésions directes et 6 528 adhésions dans les structures nationales.

Au 1^{er} mai 2022, n'ont pas encore versé leur cotisation (par rapport à 2021) :

Structures nationales : SNJ, SNUPFEN, Solidaires Informatique, SUD Aérien, SUD CT, SUD Énergie, SUD INSEE, SUD PTT, SUD Santé Sociaux. Bien entendu il y a aussi des structures nationales qui n'ont pas cotisé en 2021 qui ont été également relancées (y compris lors du dernier CA).

Dans la discussion :

- Jean-Pierre note que des personnes de Basse-Normandie ont été choquées par le forfait qui fait payer cher par adhérent-e pour les petites structures. Mais il ne faut pas oublier que les structures nationales paient deux fois. Un gros travail est nécessaire pour connaître l'organisation et le financement de chaque structure départementale.
- Jean-Louis trouve anormal l'effort demandé aux petites structures par rapport aux grosses.

Montants des remboursements

Nous en sommes à 10 € par repas et 70 € pour la nuit à l'hôtel... ce qui date, ces tarifs ne se trouvent plus sur Paris. Les hôtels dépassent les 100 € (bien plus lors d'événements), le CISL est passé à 76 €. Cela ne concerne que les réunions de CA pour 2 ou 3 personnes.

Structures départementales : Solidaires 05, Solidaires 11, Solidaires 13, Solidaires 19, Solidaires 29, Solidaires 38, Solidaires 69, Solidaires 73, Solidaires 75, Solidaires 83.

A noter que Solidaires 38 a fait un don de 40 euros en lieu et place de cotisation, l'UDIRS du Solidaires 28 nouvellement créée devrait verser sa cotisation prochainement.

Au vu de cette situation à début mai, on peut donc penser raisonnablement que l'évolution des cotisations en 2022 devrait suivre le même schéma qu'en 2021.

Reste bien entendu à réfléchir à la façon dont les UDIRS départementales pourraient mieux appréhender le nombre précis d'adhérents (toutes origines confondues). Cela passe forcément par un effort de suivi des structures nationales qui doivent pouvoir décliner la répartition de leurs adhérents dans les territoires. Ce travail est sûrement plus facile pour les syndicats nationaux que pour les fédérations.

Réflexion sur la cotisation : le forfait à trois niveaux n'est pas juste, l'idéal serait une somme par an et par adhérent-e, mais des étapes seront probablement indispensables.

- Gérard constate que l'on tourne en rond mais que le groupe de travail de Solidaires abordera l'aspect financier. Il est envisageable que l'UNIRS ne demande plus rien aux structures nationales mais retouche une partie de leurs cotisations par Solidaires.
- Jean-Yves pense que cela se calcule pour que ça devienne neutre financièrement pour Solidaires et les structures nationales, sachant que les Solidaires départementaux paieraient une somme par an et par adhérent.

Décision : remboursement sur la base des frais réels avec fourniture de la facture, et avec un plafond de 20 € par repas le soir et 140 € pour l'hôtel.

Point sur nos dossiers revendicatifs

Dossiers en cours et leur présentation lors de l'A.G. de l'UNIRS du 13 octobre 2022 et suites du travail sur les EHPAD en lien avec les demandes du Loiret.

Anne aborde le dossier en cours « Pour en finir avec les discriminations liées au vieillissement ».

Le dossier est terminé, il reste les revendications à rédiger, ou du moins les pistes que nous pouvons mettre en avant. Elle propose l'habitat inclusif, la discrimination positive pour un mélange des populations, la réaction contre les images véhiculées (comme en son temps la femme objet), une pension plus élevée pour vivre et avoir des loisirs, l'amélioration des métiers de l'aide. Les arguments devraient être terminés pour le prochain CA, en juin, afin que l'on puisse en débattre et que le dossier soit prêt pour l'AG d'octobre.

Anne cite les prochains CR revendicatifs (2022-2023) :

- Mobilités des retraité-e-s, sujet extrêmement vaste : transmettez vos idées à Anne.
- La « loi dépendance » suscitera un dossier qui permettra de prendre en compte les réflexions du Loiret, qui souhaitent savoir comment les militantes et les militants de l'UNIRS pourraient intervenir pour visiter les EHPAD.

Idée d'une association syndicale de consommateurs

Gérard informe de cette proposition que l'UNIRS pourrait faire à Solidaires qui arrive après un courrier envoyé par un retraité soulignant l'importance d'être présent dans les associations de consommateurs et de la nécessité pour les organisations syndicales de s'investir dans ces actions. Notre cahier revendicatif UNIRS comporte déjà deux pages sur

Premières réflexions sur l'Assemblée Générale de l'UNIRS du 13 octobre 2022

Elle est donc prévue le jeudi 13 octobre 2022 (ordre du jour, thèmes à mettre en débat, invitations à faire, etc.).

Fin juin, nous en saurons plus sur la politique du gouvernement.

Le cahier revendicatif sera celui de l'âgisme.

Dans la discussion :

- Jean-Pierre estime qu'il faut effectivement travailler pour savoir comment, juridiquement, nous pourrions intervenir. Il faudrait déjà pouvoir siéger dans les Conseils de vie sociale. Il y a des projets de rénovation d'EHPAD publics mais il n'est pas question de construire de nouveaux EHPAD publics. Tout ceci fait aussi entrer en jeu le rôle des CDCA. Le nombre de postes a diminué dans les établissements et il faut remettre en cause la politique des ARS et leur absence de contrôle, ce qui a été notamment dénoncé dans le livre « Les Fossoyeurs ». Les représentant-e-s des personnes âgées dans les établissements seraient un plus.
- Anne s'interroge pour savoir à quel titre nous pourrions intervenir dans les Conseils de vie sociale. Nous interviendrions comme organisme de défense des personnes retraitées ? Elle propose d'ajouter cette demande sur le questionnaire local du G9. Statistiquement avec le personnel disponible pour les contrôles, il faudrait 30 ans pour contrôler une seule fois les 7 500 EHPAD. Il faut remettre en cause les orientations des ARS.
- Annie demande, pour réduire la fracture numérique, la gratuité des cours d'informatique et des transports pour s'y rendre.

la consommation. Les personnes retraitées ne peuvent plus agir dans les lieux de production, mais nous pouvons encore peser par des comportements « responsables » en tant que consommateurs. D'autres confédérations ont leur association de consommateurs-trices.

Il faut prévoir des discussions sur le droit de vote et la trésorerie.

Les premiers échanges montrent que déjà avec ces deux sujets (le droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires + l'âgisme), nous aurons de quoi débattre entre nous sans qu'il y ait besoin d'aller chercher un autre sujet.

Calendrier des prochaines réunions du CA :

jeudi 16 juin, jeudi 15 septembre, mercredi 12 octobre et AG jeudi 13 octobre.

Annexe

Contexte, pour le C.A. de l'UNIRS du 12 mai 2022.

A – Les organisations syndicales face aux élections politiques.

La question des rapports entre organisations syndicales et partis politiques est une question qui se pose pour toutes les organisations syndicales dans tous les pays, sous toutes les latitudes. Des réponses différentes y sont parfois apportées. Parfois aussi, les organisations syndicales n'ont guère de latitude : l'amplitude des « choix possibles » est plus ou moins dépendante du niveau des libertés publiques autorisées dans le pays. En France, le mouvement syndical ouvrier a été marqué, lors des premières décennies de son histoire, par des débats âpres sur cette question. La réponse majoritaire apportée à

un moment a été l'idée d'indépendance du mouvement syndical et celle de la nécessité de sa large autonomie de pensée et d'action. Mais des positionnements concrets très différents ont parfois, de fait, été retenus. La période que nous vivons actuellement, en ce printemps 2022, avec un contexte en France marqué par des élections politiques déterminantes compte-tenu de notre système constitutionnel (élection présidentielle puis élections législatives), est l'occasion d'examiner de façon très pratique quelles réponses apporter aux questions qui nous sont posées dans ce contexte électoral.

Le principe de l'indépendance des organisations syndicales par rapport aux partis politiques.

C'est le Congrès de la CGT tenu à Amiens en octobre 1906 qui a voté ce qui est maintenant désigné sous le vocable « La Charte d'Amiens ». C'est à partir de ce texte que des organisations syndicales comme des militantes et des militants déterminent encore en 2022 leur positionnement syndical par rapport aux partis politiques. Mais, là aussi, des réponses différentes peuvent être apportées, pourtant à partir d'un seul et même texte, mais qui sera interprété de différentes façons.

L'Union syndicale Solidaires se réfère à la Charte d'Amiens. Pour Solidaires, la Charte d'Amiens

c'est, tout d'abord, la question des rapports entre le syndicalisme et les partis politiques, mais c'est aussi l'indépendance par rapport au patronat, c'est l'idée de l'indépendance de classe, c'est-à-dire la nécessité pour l'organisation syndicale d'avoir son propre projet émancipateur. Il y a donc notamment l'idée que le syndicalisme doit être indépendant des appareils politiques et qu'il doit se donner, par lui-même, ses propres objectifs. La Charte d'Amiens, en 1906, a été élaborée en opposition aux guesdistes qui voulaient subordonner l'organisation syndicale aux objectifs du parti.

Ce qui ne signifie pas l'indifférence par rapport à la « chose politique ».

Cette indépendance par rapport aux appareils politiques ne signifie nullement, dans l'acceptation de la Charte d'Amiens par Solidaires, que l'organisation syndicale soit indifférente à la chose politique, c'est même tout à fait le contraire : pour être indépendante des partis politiques, il est nécessaire que l'organisation syndicale débattre à l'interne, et démocratiquement, de tous les problèmes qui se posent à elle pour parvenir à l'émancipation des travailleuses et des travailleurs.

Il faut que les questions du projet de société vers lequel nous souhaitons aller soient discutées dans l'organisation syndicale, sinon nous ne pouvons que nous référer à la société dans laquelle nous sommes à un moment donné, et ce, sans issues, ou

sans issues dont nous déciderions, ou, au mieux, avec des issues éventuelles décidées par d'autres. Revendiquer uniquement dans le cadre de la société telle qu'elle est au moment où nous revendiquons, c'est revendiquer à la marge, c'est revendiquer ce que les « décideurs », économiques et politiques, nous autorisent, de fait, à revendiquer. Nous voyons tout de suite que ce serait nier toute indépendance à l'organisation syndicale. Il faut donc bien que l'organisation syndicale ait un minimum de projet social, voire de projet de société, différent de la société concrète dans laquelle elle est placée. Ce qui signifie très concrètement que l'organisation syndicale est amenée, naturellement, à débattre de sujets « hautement politiques ». Et la conception

que nous avons, à Solidaires, de l'indépendance syndicale va assez loin. Nous estimons notamment que nous devons être indépendants du patronat, du patron dans chaque entreprise, et du patronat dans son ensemble, c'est-à-dire aussi du système économique dominant. Pour nous, ça veut dire que nous devons aussi participer à l'émancipation des salariées et salariés par rapport au système capitaliste.

Dans le système capitaliste, les travailleurs et les travailleuses sont plus ou moins « des choses » qui font partie de l'entreprise. Quand une entreprise est vendue, les « investisseurs » qui rachètent l'entreprise deviennent propriétaires de la marque, de la notoriété de l'entreprise, et aussi de ses capacités productives, c'est-à-dire des immeubles, des

Ni l'indifférence par rapport aux élections politiques.

Le contexte politique dans lequel se développe l'organisation syndicale, l'organisation syndicale ne peut y être indifférente. Et ça commence très vite : existence, ou pas, de libertés syndicales, de libertés démocratiques, d'espaces d'expression et de manifestation, etc. Quand, par des élections politiques, est plus ou moins donnée la possibilité de « choisir » quel sera l'appareil d'État contre lequel nous aurons à agir, le souci de l'efficacité peut amener l'organisation syndicale à débattre en interne pour essayer d'analyser « contre qui » ce serait « le moins pire ». C'est notamment ce que nous faisons à Solidaires, et pas seulement à Solidaires fort heureusement, quand nous disons « *Pas une voix pour l'extrême droite* », car, vis-à-vis de cette idéologie et de sa mise en application, notre réprobation et notre opposition sont globales et totales. Nous sommes contre l'intensification du racisme, contre tout discours et tout comportement raciste, contre l'exacerbation des nationalismes, contre la culture de la haine de l'autre, contre l'invention de peurs artificielles. Chaque jour nous voyons que « la patrie des droits de l'Homme » n'est pas à l'abri des barbaries.

Pour des élections déterminantes, compte tenu de notre système constitutionnel actuel, quant à la politique qui sera menée dans le pays (élection présidentielle et élections législatives), l'organisation syndicale ne peut être indifférente. Aurons-nous en face de nous un gouvernement qui accentue les inégalités économiques et sociales ou un gouvernement qui s'efforce de réduire les immenses pouvoirs et privilèges de la finance et des multinationales ? Devrons-nous agir face à un gouvernement

machines, et aussi des salarié-e-s et de leur savoir-faire. Pour nous, que les salarié-e-s soient ainsi considéré-e-s comme un cheptel dans une ferme, c'est inacceptable : l'indépendance syndicale, ça veut aussi dire qu'il faut se libérer de l'appropriation privée des moyens de production ou, tout au moins, lui fixer des limites.

Par ailleurs, dans l'action revendicative quotidienne, l'organisation syndicale est forcément amenée à analyser, et à critiquer, des choix politiques pris par d'autres, choix économiques, choix budgétaires, etc. Nous ne pouvons le faire que si, de façon sous-jacente, nous avons une autre vision des rapports sociaux que ceux qui nous sont imposés à un moment donné.

qui réduit régulièrement la sphère publique, rogne constamment les libertés publiques, gère l'appareil d'État au profit de la minorité privilégiée ou un gouvernement qui utilise l'appareil d'État pour mieux distribuer les droits, les pouvoirs et les richesses ? Le débat doit se faire dans l'organisation syndicale ; il s'instruit d'ailleurs, pas seulement la veille des élections, mais tout au long des années, au fur et à mesure que l'organisation syndicale élabore ses revendications, les exprime, et agit et manifeste pour les faire aboutir. L'organisation syndicale, chaque jour, peut constater le positionnement des partis politiques par rapport aux questions économiques, sociales, budgétaires, démocratiques, environnementales, etc. Et, le temps de l'élection politique étant venu, il suffit de rappeler les revendications syndicales d'une part, et les réponses concrètes apportées par les gouvernements successifs comme les votes des différents partis tout au long des années passées. L'organisation syndicale peut faire ce « bilan comparatif » tant à l'égard des forces politiques au pouvoir au moment des élections qu'à l'égard de celles qui ont pu y être lors des années passées grâce à sa continuité, à son histoire, à la présence de camarades plus anciens et anciennes qui peuvent faire part de leur « expérience ». Dans tous les cas, il convient de se méfier des « promesses ». C'est facile quand elles viennent de forces politiques qui, hier au pouvoir, ont fait l'inverse de ce qu'elles promettent aujourd'hui. C'est nécessaire aussi à l'égard des forces politiques qui n'ont jamais été dans l'appareil d'État et qui peuvent, plus facilement, promettre de « raser gratuit » du fait qu'elles ne « traînent pas de casseroles » ; alors, il s'agit de voir quelles sont les conditions à remplir

pour pouvoir mettre effectivement en œuvre les promesses et engagements, et si tout ceci est basé sur du réel ou de la fiction. A l'UNIRS, nous sommes un peu moins mal armés pour ces

L'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

L'élection présidentielle de 2022 est venue conclure un quinquennat d'Emmanuel Macron commencé en mai 2017. L'élection présidentielle de 2017 avait été caractérisée, au 1^{er} tour, notamment par 22,23 % d'abstentions, par 1,78 % de votes blancs et 0,78 % de votes nuls par rapport aux suffrages exprimés. Macron, qui ressortait en tête avec 24,01 % des suffrages exprimés, n'était donc directement représentatif que de 24 % de 75 % du corps électoral ; c'était encore pire pour Le Pen (21 % de 75 %) et, *a fortiori*, encore plus vrai pour les autres candidates et candidats. Dans une telle situation, personne ne peut prétendre parler « au nom du peuple ». C'est bien l'une des critiques à apporter aux institutions actuelles de la 5^e République, laquelle concentre une trop grande partie des pouvoirs dans les mains d'une seule personne, et aucune personne ne peut être « une chose » et, en même temps, « son contraire ». La diversité du pays nécessite un organe de pouvoir traduisant cette diversité. Au 2^e tour, les abstentions étaient de 25,44 %, les votes blancs de 8,52 % et les votes nuls de 3 %. Macron devenait Président de la République en obtenant 66,10 % des voix de 63 % du corps électoral, soit environ 42 % des inscrits. C'est un des problèmes de l'élection présidentielle qui attribue beaucoup de pouvoirs à une seule personne, qui arrive certes première dans la « course à l'Élysée », mais qui n'a pas l'assentiment d'une majorité de la population. Sans compter, par ailleurs, que, dans les 66 % du second tour, il fallait compter beaucoup de bulletins de vote correspondant à des personnes qui, en votant Macron, voulaient uniquement « faire barrage », comme il est dit, à Le Pen.

Dans ses promesses de nouveau Président de la République, Macron, en 2017, prenait notamment l'engagement de faire en sorte de réduire les votes d'extrême droite et de tenir compte du fait qu'il était élu « aussi » par des personnes qui ne partageaient pas son programme électoral. Il n'est pas utile ici de revenir sur le quinquennat d'Emmanuel Macron, à l'UNIRS nous avons fait un « bilan de son quinquennat » et nous avons vu, pendant ces cinq années, que c'est bien l'inverse qui a été réalisé.

exercices, compte tenu de notre âge qui, parfois, conduit à de l'expérience (« nous avons déjà été échaudés »).

La campagne pour l'élection présidentielle de 2022 a été commencée assez tôt, particulièrement par les soutiens et les « sponsors » d'un nouveau venu à l'extrême droite, Éric Zemmour. Pendant plusieurs semaines nous avons pu craindre que ce soient les questions liées à l'immigration et à « l'identité nationale » qui dominent toute la campagne. Il en a été autrement. C'est la question du pouvoir d'achat qui a prédominé, et nous pouvons peut-être y trouver plusieurs explications : l'accroissement très fort des inégalités au cours du quinquennat Macron + le « choc » des fortunes énormes qui s'affichent face aux misères qui s'étendent et aux difficultés quotidiennes pour des parts croissantes de la population + l'expression de revendications portant sur le pouvoir d'achat et le partage des richesses par des organisations syndicales (actions dans des entreprises, journées d'action interprofessionnelles même peu réussies, journées de manifestations des retraité·e·s, etc.) + l'apparition de Zemmour qui a pris en charge principalement les thèmes identitaires et racistes, facilitant ainsi la « dédramatisation » de Marine Le Pen qui a pu porter principalement son discours sur la misère qui s'étend partout, abusant au passage cette partie de l'électorat qui peut lui faire confiance.

Au fur et à mesure des semaines, nous avons vu combien les sondages ont pu influencer sur les « intentions de vote » des citoyennes et des citoyens. À un moment, Zemmour et Le Pen étaient dans la même fourchette, Péresse paraissait pouvoir concurrencer Macron, et, « à gauche », Mélenchon et Jadot semblaient au coude à coude. Et, avec notamment l'évolution du contexte (suite de la pandémie, scandales dénoncés dans les EHPAD, déclarations du GIEC, invasion de l'Ukraine par la Russie de Poutine, etc.) comme suite à des erreurs de certaines et certains des postulantes et postulants et au relatif « sans fautes » d'autres, la « course en tête » s'est décantée : 3 personnes (Macron, Le Pen, Mélenchon) ont surnagé dans les sondages, provoquant un renforcement des tendances : dans chaque « camp » une partie des gens a décidé de faire un « vote utile » (compris comme étant un vote permettant à celui ou celle qui est retenu·e de figurer au 2^e tour).

Au 1^{er} tour, les abstentions atteignaient 26,31 % (soit + 4,08 points par rapport au 1^{er} tour de 2017), les blancs 1,51 % et les nuls 0,69 %. Emmanuel Macron « sortait » encore en tête (avec 27,85 % des suffrages exprimés, soit + 3,84 points par rapport au 1^{er} tour de 2017) et Marine Le Pen sortait encore en 2^e position (avec 23,15 % des suffrages exprimés, soit + 1,85 point par rapport au 1^{er} tour de 2017). Jean-Luc Mélenchon arrivait 3^e (avec 21,95 % des suffrages exprimés, soit + 2,37 points par rapport au 1^{er} tour de 2017, où il était arrivé 4^e derrière François Fillon). Il est probable, voire certain, que ces 3 candidats ont bénéficié, dans des parts difficiles à mesurer, de « votes utiles », compris au sens précisé ci-dessus. Au 2^e tour, les abstentions étaient de 28,01 %, les votes blancs de 6,35 % et les votes nuls de 2,25 %. Macron est de nouveau Président pour 5 ans avec 58,54 % de 63,39 % du corps électoral, soit environ 37,10 % des inscrits. C'est fort de ce « mandat » qu'il se déclare « obligé » à l'égard de toutes celles et de tous ceux qui ont mis le bulletin

Les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

En mai 2022, nous sommes après l'élection présidentielle, avec un nouveau Président élu qui ressemble fortement à celui contre lequel nous nous sommes battus au cours des 5 dernières années. La menace de l'extrême droite est toujours très forte, avec une surenchère entre Zemmour et Le Pen, et, nous l'avons vu notamment au cours de la campagne, et même pendant les 5 années du quinquennat Macron, une « course à l'échalote » d'une partie des « Républicains » derrière les thèmes portés par l'extrême droite, et, dans le sillage, les gouvernements Macron reprenant parfois des idées de cette extrême droite, notamment dans « l'accueil » aux réfugiés et aux migrants. Et les menaces contenues avec l'élection de Macron sont bien connues également : une nouvelle réforme des retraites, pour reculer encore l'âge de départ à 65 ans (avec, peut-être, une étape à 64 ans, mais ça sera en tout état de cause un recul) afin, notamment, de remettre un peu plus de chômage dans le pays, lequel chômage est un outil de pression sur le salariat + des politiques toujours plus contraignantes à l'égard des personnes sans emploi qu'il faut persuader que, si elles en sont là, c'est de leur faute + des « promesses » de prise en compte, plus ou moins, de l'inflation pour les fonctionnaires et les retraité·e·s qui ne seront, au mieux, qu'un feu de paille dans le contexte inflationniste actuel + la casse continue des services publics dont tous ceux liés à la santé + une politique budgétaire et fiscale qui favorise toujours l'accumulation du capital dans les mains d'une

de vote portant son nom dans l'urne sans pour autant partager son projet, mais toujours pour « faire barrage à Le Pen ». Il se sentait « obligé » le dimanche soir 24 avril 2022, juste après l'annonce des résultats des élections, mais c'était déjà le cas en 2017 et il a pourtant développé son programme sans tarder, montrant très rapidement, dès son projet de Loi de Finances pour 2018, qu'il était « le Président des riches ». Ce sera pareil en 2022 : il se sentira « obligé » principalement à l'égard des acteurs économiques qui, de fait, l'ont mis là où il est.

Entre les deux tours, dans certaines organisations syndicales, les questionnements et les échanges ont parfois été difficiles pour savoir quelle allait être la moins mauvaise solution. Finalement, en ayant un œil sur les chiffres donnés par les « sondages », les abstentions, les blancs, les nuls, les votes positifs pour Macron « pour faire barrage », tout ceci fait que Marine Le Pen n'est pas élue, le pire est évité, et que Macron est mal élu.

minorité + l'absence de toute politique sociale de partage un peu moins inégalitaire des richesses produites + une « gouvernance » toujours centralisée et méprisante « pour le bas peuple », dont les organisations syndicales ouvrières + une politique « environnementale » reposant sur quelques coups « de comm. » avec la complicité de quelques personnes acceptant de jouer les comparses + l'absence de toute amélioration des institutions permettant d'élargir la démocratie et prenant un peu mieux en compte la diversité du pays. + etc.

Dans ce cadre, les prochaines élections législatives ont une place importante. Pour pouvoir faire sa politique, Macron a besoin d'une majorité à l'Assemblée Nationale, comme il a pu en bénéficier au cours des 5 dernières années. Pour rendre notre environnement politique moins défavorable, nous avons donc intérêt à affaiblir le parti majoritaire qui a soutenu régulièrement les choix politiques auxquels nous nous sommes opposés au cours des 5 dernières années. Que seulement LREM ne dispose pas d'une majorité parlementaire seule, et c'est déjà un peu de la vie démocratique du pays qui s'améliore, c'est, avant même toute modification de nos institutions, donner un peu plus de pouvoirs autonomes à l'Assemblée Nationale.

Il est de la responsabilité des partis politiques « de gauche » de construire un accord électoral permettant de mettre un peu de « proportionnel » dans le scrutin des élections législatives.

En tout état de cause, nous savons que nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Il nous faut donc, et c'est une œuvre de longue haleine, être plus forts, et être plus nombreux. Notre organisation syndicale dans son ensemble doit probablement s'engager dans la voie de la conviction et de la syndicalisation. Croire que nous avons d'autant plus raison que nous sommes d'autant plus seuls est la marque d'une absence de volonté réelle de vouloir changer les choses en changeant les rapports de force. C'est, de fait, permettre aux pouvoirs en place de perdurer pendant que nous continuerions de pérorer avec des « y a qu'à » et des « faut qu'on ». C'est peut-être intellectuellement confortable (« on est les meilleurs ») et réconfortant (« les autres, c'est des cons et / ou des salauds ») mais c'est surtout stérile. Si nous en sommes là, ce n'est pas à cause des autres, c'est que, dans notre camp, nous ne sommes pas parvenus à faire avancer les conditions du rassemblement progressiste majoritaire.

Les organisations syndicales ont du travail à faire, y compris l'Union syndicale Solidaires. Ainsi, selon certaines études publiées au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, les votes Le Pen sont présents chez les sympathisants de toutes les organisations syndicales. Il en ressort que la CGT donne 42 % pour Mélenchon, 22 % pour Le

Pen et 12 % pour Macron. La CFDT donne 44 % pour Macron, 15 % pour Le Pen et 14 % pour Mélenchon. Pour FO, Le Pen fait 31 %, Mélenchon 29 % et Macron 17 %. Pour la CFTC, 29 % pour Le Pen, 27 % pour Macron, 18 % pour Mélenchon. Pour Solidaires, 51 % pour Mélenchon, 14 % pour Le Pen et 12 % pour Macron. Pour la FSU, 42 % pour Mélenchon, 19 % pour Macron et 10 % pour Le Pen. Il nous faut modifier notre façon de présenter l'extrême droite afin que des personnes qui se considèrent proches de notre « sensibilité » ne soient plus dans une grande confusion et une totale incohérence les conduisant à voter Le Pen. Pendant le même temps, en ce qui concerne les organisations de retraité-e-s, nous avons aussi du travail de conviction à faire : selon les mêmes études, les personnes de plus de 65 ans auraient assez majoritairement voté pour Macron. Il nous faut donc mieux dénoncer le scandale de la répartition des richesses actuellement, avec une concentration des revenus et des patrimoines dans les mains d'une minorité, et avec tous les « dégâts collatéraux » : casse des services publics, réduction des moyens de la sécurité sociale et des organismes de redistribution, diminution forte des retraites et des pensions, etc. Il est invraisemblable que des personnes, en si grand nombre, votent pour celui qui les maltraite !

B - La guerre en Europe.

Avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous venons de constater que « la guerre », c'est encore possible, et encore possible « pas loin de chez nous ». L'être humain est ainsi fait qu'il est plus sensible à ce qui se passe dans son environnement proche qu'aux informations qui lui arrivent de loin. Une guerre en Ukraine, à 2000 kms de la France, aux frontières de l'Union Européenne, et engagée par un pays disposant d'une puissance nucléaire énorme, tout ceci inquiète. Passée la sidération, passées les exclamations (« Comment est-ce possible au début du XXI^e siècle ! », en oubliant que les pacifistes, en 1914, disaient déjà « Comment est-ce possible, au début du XX^e siècle ! »), il y a certainement lieu de réfléchir un peu plus. Réfléchir, déjà, sur la nature de l'humanité : l'homme peut-il changer de comportement, ou l'histoire est-elle vouée à se répéter sans fin car la « loi de la jungle » est plus

forte que tout ? Et l'existence des armes nucléaires accentue la menace : une guerre entre superpuissances devient un risque de suicide collectif.

Ce n'est pas le rôle premier des organisations syndicales de mettre ces questions à l'ordre du jour, mais, là aussi, elles ne peuvent être indifférentes à l'environnement dans lequel se déroulent leurs actions. Généralement, le « positionnement » des organisations syndicales est de se déclarer « pour la paix », et « contre la guerre ». C'est bien, mais c'est peut-être un peu court. Ce qui nous arrive avec cette guerre « à notre porte » peut être l'occasion d'essayer de débattre un peu plus concrètement des questions qui peuvent être amenées en débat par une organisation syndicale qui prétend vouloir proposer un syndicalisme alternatif et, particulièrement, autogestionnaire.

Le principe de l'autodétermination des peuples.

L'Union syndicale Solidaires, après le rappel de son opposition à la guerre, met en avant le principe de l'autodétermination des peuples, ce qui signifie, dans le cas concret, que nous reconnaissons que le peuple ukrainien a le droit de décider de son avenir, et que celui-ci ne peut lui être imposé par la force, par la Russie.

Nous savons que ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou droit à l'autodétermination, est un principe de droit international selon lequel chaque peuple doit disposer du choix libre et souverain de déterminer la forme de son régime politique, indépendamment de toute influence étrangère. C'est un « droit » collectif, qui ne peut être mis en œuvre qu'au niveau d'un peuple. Reste à savoir ce qu'est « un peuple ». En général, le pays qui agresse ne reconnaît pas l'existence comme peuple indépendant au pays agressé.

Dans le cas concret de la guerre en Ukraine, nous disons que la Russie est le pays qui agresse et nous demandons le retrait des troupes russes du

territoire ukrainien. Bien entendu, les « exigences » qui viennent d'un peu partout, identiques à celles que nous formulons, ne suffisent pas à faire reculer la Russie.

La question qui se pose est de savoir si nous devons aller plus loin dans nos analyses, et dans nos propositions et / ou engagements. Des pays, dont la France, ont retenu, pour le moment, d'appliquer des « sanctions économiques » à la Russie et à fournir du matériel et de l'aide au gouvernement ukrainien. Devons-nous nous prononcer sur ces choix et, si oui, dans quel sens ? Dans le même temps, des pays d'Europe semblent ouvrir plus facilement leurs frontières aux personnes qui viennent d'Ukraine et qui fuient cette guerre qu'ils ne le font à l'égard d'autres personnes fuyant d'autres conflits. Devons-nous, là aussi, nous exprimer, et, si oui, comment ? Et comment les organisations syndicales peuvent-elles agir concrètement dans de telles situations ?

Le contenu à donner à l'idée de souveraineté nationale pour notre pays (souveraineté sanitaire, souveraineté alimentaire, économique, énergétique, financière, militaire, politique, etc.).

Nous reconnaissons le droit au peuple ukrainien de décider de sa souveraineté. Bien entendu, nous reconnaissons au peuple français le droit de décider de sa souveraineté. La question de la « souveraineté » a été posée de façon concrète dans notre pays quand, au début de la pandémie, une grande partie de la population française a constaté qu'elle était totalement dépendante de pays étrangers et d'industriels étrangers pour disposer de matériels médicaux, de médicaments, de masques, puis de vaccins. Nous avons alors parfois parlé de « souveraineté sanitaire », en assortissant cette demande de la construction d'un « pôle public du médicament ».

Avec la Confédération Paysanne, nous parlons parfois de « souveraineté alimentaire », pour préconiser une autre agriculture, des productions et des consommations plus « locales », qui évitent par

ailleurs des transports à travers la planète. Quand nous demandons le renforcement des services publics ou la création de nouveaux services publics, c'est un peu aussi pour que la population française puisse disposer de prestations, de satisfaction de besoins, de façon assurée et garantie. C'est pour être moins « dépendant » d'industriels et de financiers. Tout ceci s'inscrit donc également dans l'idée de souveraineté. Mais il est une « souveraineté » que nous n'abordons jamais, c'est la souveraineté territoriale, et la souveraineté militaire. Et pourtant, avec la guerre en Ukraine, nous voyons bien que le problème peut se poser. Comment une organisation syndicale comme Solidaires qui, rappelons-le, veut proposer un syndicalisme indépendant, peut-elle s'exprimer sur de tels sujets ? Peut-on être amenés à débattre des budgets militaires, des alliances, des traités internationaux, etc. ?